

## Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes\_presse

Mardi 14 août 2018

Communiqué de Lénaïc Briéro

# Accueil des enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs de Rennes

La Ville de Rennes peut se prévaloir d'une politique exemplaire d'accueil et d'intégration des enfants en situation de handicap : cet été, comme les étés précédents, **ce sont chaque jour 20 à 30 enfants porteurs de handicap que nous accueillons dans nos centres de loisirs**. La Ville est particulièrement attentive à ce que les enfants bénéficiant de la présence d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) durant l'année scolaire puissent être accompagnés, chaque fois que cela est possible, par le même professionnel sur les différents temps de loisirs.

Un accueil spécifique et de qualité exige des dispositions très particulières, notamment en termes de recrutement des personnels encadrants. **Pour les vacances d'été, 20 animateurs sont recrutés et formés pour être référents des enfants en situation de handicap, pour un budget total de 80K€**. Par ailleurs 60 animateurs sont directement embauchés par la Ville et interviennent tous les midis pendant l'année scolaire pour accompagner les enfants porteurs de handicap (280 K€/an). Enfin, entre 20 et 30 animateurs spécifiques interviennent chaque mercredi et pendant les petites vacances (320 K€/an).

Aucune contrepartie financière n'est demandée aux bénéficiaires de ces dispositifs. Concernant l'accueil pendant l'été, la seule condition posée par la Ville, pour garantir à chacun une prise en charge adaptée, est que les parents inscrivent leur enfant dans un centre de loisirs et préviennent les services avant le 15 juin. Les parents de Mathéo, qui l'avaient pourtant fait en 2017, n'ont pas signalé en amont de l'été 2018 que leur enfant fréquenterait le centre de loisirs des Gayeulles au mois d'août. Il leur a été signifié qu'il était impossible, dans ces délais aussi contraints, de recruter un animateur référent supplémentaire pour Mathéo comme il en bénéficie pendant l'année scolaire, les mercredis après-midi et les petites vacances. Malgré cela ils ont choisi de se présenter avec leur enfant le 1er août.

Après discussion avec la famille, le centre de loisirs a accepté d'accueillir Mathéo en urgence pour cette première journée, mais son handicap et les comportements associés se sont avérés, de l'avis des professionnels sur place, totalement incompatibles avec un accueil en milieu ordinaire dans un centre qui accueille 200 enfants en moyenne par jour.

---

Plusieurs contacts et rendez-vous ont eu lieu pour essayer d'accompagner les parents dans la recherche de solutions adaptées à Mathéo, dans l'attente de la réouverture de l'Institut médico-éducatif dans lequel il est accueilli à l'année, sa situation ne permettant pas une scolarisation en milieu ordinaire.

Lénaïc Briéro,  
*2<sup>e</sup> adjointe de la maire de Rennes, déléguée à l'éducation*

---